

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1270\_AL\_RD84\_SIROD**

Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la demande en date du 20 septembre 2023 par laquelle M. Jérôme DUBOIS, représentée par le Cabinet Colin et Associés, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 84, route de la Vallée, au droit de la parcelle cadastrée B n°1056 - Commune de SIROD en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 28/09/2023,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 01 septembre 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points H et I figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 28/09/2023

Visa, signature et cachet

Le Maire,  
  
Dominique Villemagne.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution  
Son représentant pour information  
La commune de SIROD pour information  
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

## Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

## Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes



## Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 01/09/2023 en présence de M. Christophe SCHNEITER, ARD de Champagnole

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Jérôme DUBOIS**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 84 au droit de la propriété située :

- **4 Rue de la Vallée – RD 84.**
- **à Sirod « Village duHaut »**

et cadastrée

- **B n°1056 (en cours de division pour détachement d'un lot à bâtir).**

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite H-I, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 20/09/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230223)



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02-10-2023

ID : 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1270-AR

SIROD  
Section B01  
n° 1056  
"Village du Haut"

Propriété Jérôme DUBOIS  
Route départ  
**PROPOSITION D'ALIGNEMENT**



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"  
Géomètres - Experts

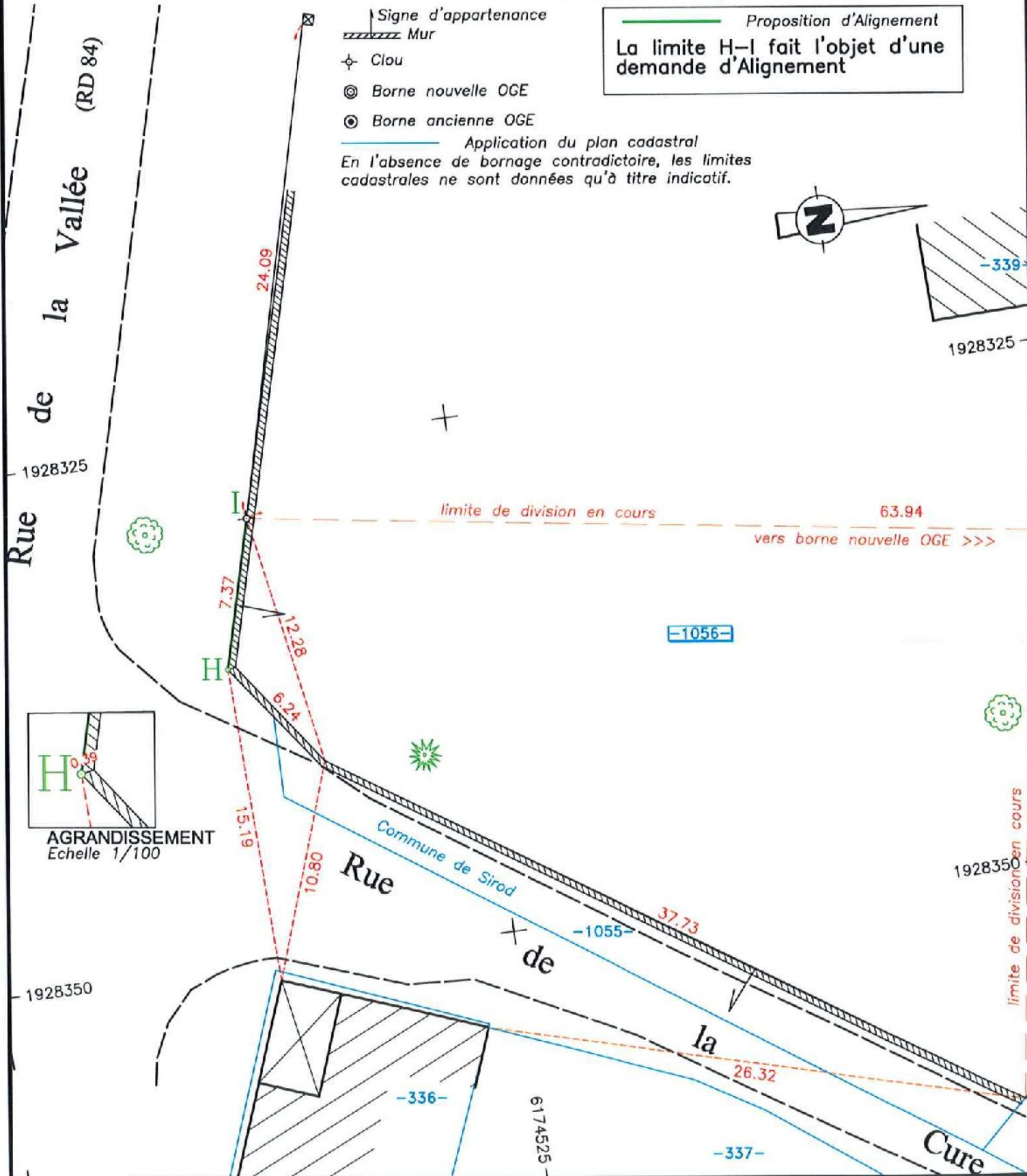
95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE  
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE  
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS  
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

01.09.2023

Dossier 230223-PA

Coordonnées : système Lambert 93 CC47



# SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

**Olivier COLIN**

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

**Marie-Laure LOCU-CHARLIER**

Géomètre-Expert

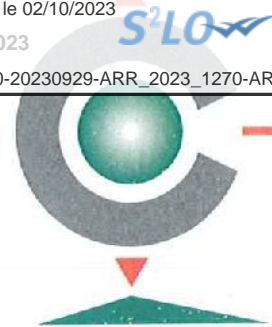
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02-10-2023

ID : 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1270-AR



COURRIER ARRIVÉ LE :

22 SEP. 2023

ARD CHAMPAGNOLE

**ARD DE CHAMPAGNOLE**

M. le Prsdt du CD du JURA

22 rue Gédéon David

**39300 CHAMPAGNOLE**

## **Objet : Remise de documents**

**Ref. N° de dossier :** 230223/

**Objet :** SIROD - *Détachement d'un lot à bâtir par  
Déclaration préalable B-1056*

CHAMPAGNOLE, Le jeudi 21 septembre 2023

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement <b><i>pour suite à donner</i></b>



**GÉOMÈTRE-EXPERT**

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : [contact@colin-associes.fr](mailto:contact@colin-associes.fr)

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059